



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le deuxième jour du mois de septembre 2014 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Louis Laurier, Jean-François Perrier, Gabriel Dagenais, Julie Thibodeau et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 5 août 2014.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Travaux parc Ghislaine-et-Frédéric-Back/panneau d'entrée.
- 5) Offre de services réparation de l'affaissement d'un ponceau et stabilisation d'un talus en rive de la rivière sur la rue du Fer-à-Cheval.
- 6) Appel d'offres sur invitation réserve de sable hiver 2014-2015.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 7) Correspondance.
 - Rapport de la Sûreté du Québec juillet 2014.
 - Bilan service incendie août 2014.
 - Lettre remerciement Camp des jeunes (2014) SQ/Club Richelieu La Ripousse.
 - Invitation au lancement officiel du Plan de développement de la zone agricole, à Brébeuf le 4 septembre à 16h30.
 - Confirmation du montant à recevoir du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les 5 prochaines années : 633 957\$.
 - Confirmation du montant à recevoir du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2015 (120 693\$).
- 8) Demande de consentement de bornage 102-104 rue du Pont (1 200\$).
- 9) Demande de contribution financière de la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord (panneau d'accueil).
- 10) Approbation du procès-verbal de modification du règlement de zonage 293-14 article 8, point 10.0.4
- 11) Appui à la résolution CA-2014-06-05/05 de la FQM, (La situation des services postaux en milieu rural).
- 12) Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable.
- 13) Dépôt du règlement (2014)-100-16 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation agroforestière et agricole de la Ville de Mont-Tremblant.
- 14) Adoption du règlement 295-14, modifiant le règlement 278-13 relatif au stationnement et à la circulation.
- 15) Demande d'appel d'offres sur invitation, entretien des terrains municipaux, déneigement des entrées de l'hôtel de ville 2015, 2016 et 2017.
- 16) Demande d'appel d'offres sur invitation, entretien des aménagements paysagers 2015, 2016 et 2017.

- 17) Approbation des dépenses pour les travaux exécutés dans le cadre du programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) pour les travaux d'aqueduc sur la rue Principale et du Vert-Pré.
- 18) Offre de services reddition de compte programme TECQ (2 000\$).
- 19) Dépôt du rapport trimestriel.
- 20) Autorisation de transferts budgétaires.
- 21) Nomination de Mme Sonia Larrivée à titre capitaine affectée à la caserne de Montcalm.
- 22) Achat de nouveaux buts pour la patinoire.
- 23) Autorisation signature du protocole d'entente projet Je pARTicipe.
- 24) Stationnement à proximité du Camping Brosseau /Arundel.
- 25) Journée de la Culture 26, 27, 28 septembre 2014.
- 26) Guignolée 2014.
- 27) Demande de Mme Danielle Hébert, participation au colloque des agents culturels
- 28) Varia : Résolution sur le droit humanitaire.
- 29) Période de questions.
- 30) Levée de la session.

RÉSOLUTION 194-14
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout d'un sujet au point varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 195-14
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2014

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 5 août 2014, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 5 août 2014 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 175-14 à 193-14 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 196-14
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 6206 à 6250 inclusivement pour un montant de 140 522.37\$ et des comptes à payer au 02/09/2014 au montant de 8 382.16\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 2477 à 2531 inclusivement pour un montant de 21 073.65\$.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 197-14

TRAVAUX PARC GHISLAINE-ET-FRÉDÉRIC-BACK

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu;

Que le contrat pour la confection de nouveaux panneaux d'entrée et d'un nouveau panneau d'identification pour le parc, soit accordé à Momentum arts et technologie au coût de 8 623.13\$ taxes incluses et qu'un nouveau mandat soit accordé à M. Charles Provost, pour la confection/teinture de trois bancs, la construction/teinture d'un deuxième toit sur une seconde table à pique-nique, la réparation/sablage/teinture du belvédère et du banc, l'élagage des branches et la mise en place de la terre près du belvédère ainsi que la construction d'un toit pour abriter l'œuvre devant être mise en place dans le cadre du programme « Je pARTicipe », le tout tel que les soumissions présentées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 198-14

OFFRE DE SERVICES TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'AFFAISSEMENT D'UN PONCEAU ET STABILISATION D'UN TALUS EN RIVE DE LA RIVIÈRE SUR LA RUE DU FER-À-CHEVAL

ATTENDU QUE deux appels d'offres sur invitation ont été faites auprès de 2 firmes d'ingénieur pour des travaux de stabilisation d'un talus en rive de la Rivière Rouge, ainsi que des travaux de réparation de l'affaissement d'un ponceau et de stabilisation d'un talus en rive de la Rivière Rouge, sur la rue du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QUE ces travaux ont requis la présentation de 2 offres séparées, le travail ne pouvant être exécutés au même moment;

ATTENDU QUE le conseil ne dispose pas des sommes nécessaires afin de procéder aux 2 projets dans la même année;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le mandat pour la réparation de l'affaissement d'un ponceau et de la stabilisation d'un talus en rive de la Rivière Rouge sur la rue du Fer-à-Cheval soit octroyé au plus bas soumissionnaire soit WSP Canada inc. au coût de 17 880\$ taxes en sus.

Que l'octroi du second mandat pour la stabilisation d'un talus en rive de la Rivière Rouge sur la rue du Fer-à-Cheval, soit reporté à l'année 2015.

Soumissionnaires :

Nom du soumissionnaire	Projet	Prix
WSP Canada inc.	Ponceau et stabilisation d'un talus	17 880\$
WSP Canada inc.	Stabilisation d'un talus	17 880\$
Laurin-Ryan, Senc.	Ponceau et stabilisation d'un talus	18 575\$
Laurin-Ryan, Senc.	Stabilisation d'un talus	21 500\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 199-14

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RÉSERVE DE SABLE HIVER 2014-2015

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu;

Que le conseil autorise le directeur des travaux publics à faire préparer et livrer la réserve de sable pour l'hiver 2014/2015 soit :

- 2 400 tonnes de sable tamisé transporté à notre site (110, chemin de la Rouge).
- 72 tonnes de sel à glace transporté à notre site (110, chemin de la Rouge).

Les travaux seront exécutés par la compagnie Excavation Lionel Provost, celle-ci étant la plus basse soumissionnaire au coût de 7\$ la tonne pour un total 16 800\$ plus taxes pour le sable tamisé et 98\$ la tonne pour un total de 7 056\$ pour le sel à glace.

La livraison devra se faire de façon à ce que la municipalité puisse contrôler que les quantités ont bien été livrées, durant les heures d'ouverture de l'écocentre, soit le samedi entre 8h et midi ou après entente avec le surintendant aux travaux publics (un bon de livraison devra être fourni et signé par un employé municipal pour chaque voyage livré).

SOUMISSIONNAIRE :	Prix sable seulement	Prix sel
Michel Proulx	Aucune offre reçue	Aucune offre reçue
Excavation R.B. Gauthier	17.54\$ t.m /42 096\$ + taxes	Aucune offre reçue
Excavation Lionel Provost	7.00\$ t.m/16 800\$ + taxes	98.00\$ t.m./ 7 056\$ + taxes
Sel du Nord	S/O	98.00\$t.m./7 056\$ + taxes

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 200-14 **DEMANDE DE CONSENTEMENT DE BORNAGE 102-104 RUE DU PONT**

ATTENDU QUE nous avons reçu de monsieur Laurian Trudel et madame Lisette Marceau, une demande de consentement de bornage pour la ligne avant de leur propriété situé au 102-104 rue du pont, telle que démontrée (limite suggérée entre les points A et B) sur le plan 21709 préparé par M. Dany Maltais, arpenteur géomètre en date du 11 juillet 2014;

ATTENDU QUE les frais de bornage seront assumés à part égale entre la municipalité et les propriétaires du 102-104 rue du Pont et que ce ceci permettra de clarifier la situation;

ATTENDU QUE M. Dany Maltais a fait parvenir un estimé des coûts pour procéder à ces travaux au montant de 1 200\$ + taxes + frais d'enregistrement foncier (environ 150\$);

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil consent au bornage de la limite avant du 102-104 rue du Pont, telle qu'établie par M. Dany Maltais, plan 21709 en date du 11 juillet 2014 et accepte d'assumer 50% des coûts, selon la proposition soumise en date du 28 août 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 201-14 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 293-14, ARTICLE 8, POINT 10.0.4**

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu;

Que le conseil accepte le dépôt par la directrice générale du procès-verbal de correction du règlement de zonage 293-14, au chapitre X.0.1, article 10.0.4, ainsi que le dépôt d'une copie du document modifié.

Ceci afin de corriger une erreur cléricale dans le texte de l'article 10.0.4, en ce que le premier et le second alinéa de cet article comportent des inversions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 202-14

APPUI À LA RÉSOLUTION CA-2014-06-05/05 (LA SITUATION DES SERVICES POSTAUX EN MILIEU RURAL)

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a adopté lors de la réunion du conseil d'administration tenue les 5 et 6 juin, la résolution CA-2014-06-05/05 « La situation des services postaux en milieu rural;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau est en accord avec la demande de la Fédération Québécoise des Municipalités, soit :

De demander à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, Mme Lisa Raitt, de :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permettre également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole du service postal canadien* relativement à la fermeture des bureaux de postes visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

D'appuyer la Fédération Québécoise des Municipalités dans sa demande, plus particulièrement la résolution CA-2014-06-05/05 concernant la situation des services postaux en milieu rural.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 203-14

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2014

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu;

Que le rapport annuel de la gestion de l'eau potable déposé en date du 26/08/2013 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 204-14

DÉPÔT DU RÈGLEMENT (2014)-100-16, MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

Que le conseil confirme le dépôt d'une copie du règlement (2014)-100-16 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 de la Ville de Mont-Tremblant, relativement aux aires d'affectation agroforestière et agricole

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 205-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT 295-14, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 278-13 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Huberdeau a adopté en date du 11 septembre 2013, le règlement 278-13 relatif au stationnement et à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire apporter une modification à cette réglementation;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenu le 2 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu qu'il est ordonné, statué et décrété par le présent règlement numéro 295-14 de la Municipalité de Huberdeau ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le chapitre 2, intitulé « **STATIONNEMENT** » article 2.2 « **STATIONNEMENT INTERDIT SELONS LES HEURES** » est modifié de la façon suivante:

Par le remplacement de l'annexe B, par le suivant :

ANNEXE B

« Stationnement interdit selon les heures et les jours »

Le stationnement est interdit sur les chemins publics aux endroits, jours et heures indiqués, sauf lorsqu'un cas d'exception est prévu et qu'une signalisation est présente

RUE/CHEMIN/ENDROIT	CÔTÉS	PORTION	HEURES/ JOURS	EXCEPTION
Rue du Vert-Pré	Nord et Sud	De la rue Bellevue au Centre Jeunesse des Laurentides	24H/24, 7 jours/7	permis pour une durée de 3 heures seulement.

ARTICLE 2 :

Le chapitre 2, intitulé « **STATIONNEMENT** » article 2.3 « **STATIONNEMENT INTERDIT PÉRIODE D'HIVER** » est modifié de la façon suivante :

Par le remplacement du texte énumérant les périodes par le texte suivant :

- 15 novembre au 15 avril inclusivement.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 206-14

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX ET DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu;

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour le contrat d'entretien des terrains municipaux/déneigement des entrées de l'hôtel de ville pour les années 2015-2016-2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 207-14

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION CONTRAT D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu;

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour le contrat d'entretien des aménagements paysagers pour les années 2015-2016-2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 208-14

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ/TRAVAUX D'AQUEDUC SUR LA RUE PRINCIPALE ET DU VERT-PRÉ

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rue Principale et du Vert-Pré pour un montant subventionné de 522 351\$, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Que la directrice générale/secrétaire-trésorière est autorisée à faire parvenir au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire la demande de paiement final soit : 65 293\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 209-14

OFFRE DE SERVICES REDDITION DE COMPTE PROGRAMME TECQ

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu;

Que l'offre de services reçue d'Amyot Gélinas, pour la réalisation du mandat d'audit du programme de taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) au montant de 2 000\$ soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 210-14

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

Que le rapport trimestriel déposé en date du 31 août 2014, soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 211-14
AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu ;

Que le conseil autorise les transferts suivants :

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

No.compte / description	Débit	Crédit
CONSEIL		
02-11000-241 FSS	20.00 \$	
02-11000-221 RRQ		20.00 \$
ADMINISTRATION		
02-13000-212 Régime de retraite	950.00 \$	
02-13000-222 RRQ	75.00 \$	
02-13000-242 FSS	5.00 \$	
02-13000-280 Assurance collective	755.00 \$	
02-13000-413 Vérification	2 945.00 \$	
02-13000-517 Location ameublement & équipement	60.00 \$	
02-13000-322 Frais de transport	40.00 \$	
02-13000-951 Quote-part MRC	212.00 \$	
02-15000-951 Quote-part MRC	200.00 \$	
02-13000-421 Assurance		2 630.00 \$
02-13000-670 Fournitures de bureau		600.00 \$
SÉCURITÉ		
02-22000-212 Régime de retraite	25.00 \$	
02-22000-280 Assurance collective	20.00 \$	
02-22000-321 Frais de poste	56.00 \$	
02-22000-331 Frais de téléphone	100.00 \$	
02-22000-451 Gardiennage & sécurité	200.00 \$	
02-22000-454 Frais de formation		401.00 \$
VOIRIE		
02-32000-525 Entretien des véhicules	4 000.00 \$	
02-32000-526 Entretien machineries, outillages & équip.	700.00 \$	
02-32000-625 Asphalte	3 174.00 \$	
02-32000-635 Calcium	2 691.00 \$	
02-32000-641 Articles de quincaillerie	1 000.00 \$	
02-32000-650 Vêtements	40.00 \$	
02-32000-660 Articles de nettoyage	40.00 \$	
02-32000-995 Réclamation dommages & intérêts	41.00 \$	
02-32000-331 Frais de téléphone		25.00 \$
02-32000-411 Scellement de fissures		14 000.00 \$
02-32000-454 Frais de formation		100.00 \$
02-32000-631 Essence, huile, graisse		2 033.00 \$
CHEMINS D'HIVERS		
02-33000-516 Location de machinerie	2 400.00 \$	
02-33000-525 Entretien des véhicules	5 150.00 \$	
02-33000-631 Essence, huile, graisse	2 000.00 \$	
02-33000-331 Frais de téléphone		25.00 \$
02-33000-454 Frais de formation		100.00 \$
02-33000-526 Entretien machinerie, outillages & équip.		1 000.00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC & SIGNALISATION		
02-35500-639 Confection de lignes		4 000.00 \$
TRANSPORT COLLECTIF		
02-37000-951 Quote-part MRC	29.00 \$	
02-37000-970 Transport adapté	18.00 \$	
AQUEDUC		
02-41300-212 Régime de retraite	50.00 \$	
02-41300-222 RRQ	20.00 \$	
02-41300-280 Assurance collective	80.00 \$	
02-41300-411 Services scientifiques et de génie	468.00 \$	
02-41300-522 Entretien bâtiments et terrain	3 493.00 \$	
02-41300-650 Vêtements	32.00 \$	
02-41300-414 Services professionnels informatique		1 400.00 \$
02-41300-625 Asphalte		650.00 \$
02-41300-494 Cotation et abonnement		550.00 \$
02-41300-631 Essence		400.00 \$
02-41300-643 Tuyaux, quincaillerie		1 143.00 \$

ORDURES		
02-45300-322 Frais de transport	52.00 \$	
02-45300-516 Location d'équipement	625.00 \$	
02-45110-643 Bacs à ordure	135.00 \$	
02-45300-641 Articles de quincaillerie		300.00 \$
02-45110-951 Quote-part MRC & Régie		512.00 \$
URBANISME		
02-61000-345 Frais de publication	219.00 \$	
02-61000-641 Articles de quincaillerie	26.00 \$	
02-62000-951 Quote-part CLD, développement local	45.00 \$	
02-62100-951 Quote-part MRC, centre d'études	1.00 \$	
02-62100-951 Quote-part, pacte rural, parc linéaire	17.00\$	
02-62200-951 Quote-part MRC, télécommunication & info.	65.00 \$	
02-61000-140 Salaire employé temps plein		3 209.00 \$
LOISIRS & BIBLIOTHÈQUE		
02-70150-141 Salaire employé temps partiel	55.00 \$	
02-70150-212 Régime de retraite	50.00 \$	
02-70150-232 Assurance-emploi	20.00 \$	
02-70150-280 Assurance collective	60.00 \$	
02-70150-621 Pierre, sable, gravier	200.00 \$	
02-70150-641 Pièces et accessoires	290.00 \$	
02-70150-660 Articles de nettoyage	90.00 \$	
02-70230-970 Subvention biblio et quote-part CRSBPL	259.00 \$	
02-70150-622 Sable		200.00 \$
TOTAL	33 298.00 \$	33 298.00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 212-14

NOMINATION DE MME SONIA LARRIVÉE À TITRE DE CAPITAINE AFFECTÉE À LA CASERNE DE MONTCALM

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu;

Que le nom de Mme Sonia Larrivée soit radié de la liste des pompiers affecté à la caserne des pompiers d'Huberdeau, suite à sa nomination en tant que capitane affectée à la caserne des pompiers de Montcalm. Advenant le cas au Mme Larrivée devrait intervenir lors d'une intervention à Huberdeau son salaire horaire sera de 22\$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 213-14

ACHAT DE NOUVEAUX BUTS ET FILETS POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu;

Que le conseil autorise l'achat pour la patinoire municipale de 2 nouveaux buts, de 2 filets ainsi que les ancrages nécessaires à l'installation, au coût approximatif de 1 500\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 214-14

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET JE PARTICIPE

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que Mme Guylaine Maurice, directrice générale et Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, sont autorisées à signer le protocole d'entente relatif au projet Je pARTicipe avec la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 215-14

STATIONNEMENT À PROXIMITÉ DU CAMPING BROSSÉ/ARUNDEL

ATTENDU QUE la municipalité d'Arundel a procédé à l'installation d'une nouvelle signalisation interdisant le stationnement à proximité du Camping Brosseau;

ATTENDU QUE cette nouvelle signalisation limite l'accessibilité au Corridor Aérobique pour les cyclistes;

ATTENDU QUE cet endroit était fortement utilisé pour permettre l'accès à la rivière par les amateurs de canot/kayak;

ATTENDU QUE cette nouvelle signalisation est une barrière au développement touristique pour les municipalités d'Arundel et d'Huberdeau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

De demander à la Municipalité d'Arundel de reconsidérer sa décision d'interdire en tout temps le stationnement à cet endroit et que copie de cette résolution soit transmise au Ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 216-14

PARTICIPATION AU COLLOQUE DES AGENTS CULTURELS

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que Mme Danielle Hébert, conseillère, est autorisée à participer au colloque « agent Ville et Village d'Art et de Patrimoine (FVVAP) qui aura lieu les 21 et 22 octobre prochain à Val-David, les coûts d'inscription de 250\$ sont assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 217-14

APPUI AU COMITÉ DE CANDIDATURE DES VILLES DE SAINT-JÉRÔME ET MIRABEL DANS SA DÉMARCHE D'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2017

Considérant que la volonté des villes de Saint-Jérôme et Mirabel d'obtenir l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017;

Considérant que le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

Considérant l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

Considérant que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

Considérant que les Jeux du Québec est un événement mobilisateur pour le jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

Considérant que le partenariat et l'entraide sont l'axe central des Jeux;

Considérant la capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et de leurs partenaires, à présenter cet évènement;

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la municipalité d'Huberdeau appuie la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec Hiver 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 218-14 **RESPECT DU DROIT HUMANITAIRE INTERNATIONAL**

Considérant les graves violations du droit humanitaire international rapportées par les médias dans le conflit israélo-palestinien;

Considérant le non-respect par les parties au conflit des Conventions de Genève du 12 août 1949 établissant les Lois de la guerre visant à assurer une protection minimale aux victimes des conflits armés;

Considérant l'adhésion du Canada au Statut de Rome de la cour pénale internationale du 17 juillet 1998 entré en vigueur le 1er juillet 2002 visant à prévenir les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerres et à sanctionner ceux qui les commettent et leurs complices;

Considérant que le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, par sa résolution du 23 juillet 2014, a dépêché « d'urgence une commission d'enquête internationale indépendante, [...] afin d'enquêter sur toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises dans les territoires palestiniens occupés »;

Considérant la Commission Schabas sur les crimes de guerre et contre l'humanité commis dans le cadre du conflit israélo-palestinien lancée par l'Organisation des Nations unies;

Considérant l'appel lancé par Mgr Desmond Tutu, récipiendaire du prix Nobel de la paix pour sa lutte contre l'apartheid sud-africain, pour que les citoyens du monde exigent de leurs leaders des actions en faveur d'une résolution non-violente du présent conflit;

Considérant qu'une municipalité est un palier de gouvernement de proximité;

Considérant que ce palier de gouvernement adhère à la démocratie basée sur l'État de droit ainsi qu'aux droits fondamentaux enchâssés dans la Constitution;

Considérant que la municipalité d'Huberdeau ne veut pas être complice des atrocités commises par les belligérants dans ce conflit;

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais;

QUE la municipalité d'Huberdeau demande au gouvernement du Canada qu'il prenne clairement position à l'encontre d'actes commis par les belligérants, dans ce conflit israélo-palestinien qui peuvent être qualifiés de crimes contre l'humanité et de crime de guerre;

DÉLPORE la non-prise de position du Gouvernement du Québec face à ce conflit armé et face à la position du gouvernement canadien;

EXIGE des deux paliers de gouvernement une prise de position visant à mettre fin à ce conflit armé et à faire pression afin que les règles du droit international soient appliquées et respectées;

DEMANDE à la MRC des Laurentides d'appuyer sa résolution.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette résolution, Mme Évelyne Charbonneau, mairesse

demande le vote;

Pour : M. Gabriel Dagenais, Mme Émilie Martel et Mme Danielle Hébert.

Contre : Mme Julie Thibodeau, M. Jean-François Perrier et M. Louis Laurier.

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, impose donc son droit de vote contre cette résolution.

La résolution est donc rejetée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 219-14
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 20h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.